

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Mars 2014

1) **Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 10 Février 2014**

Secrétaire de séance : Marie-Christine AUBINEAU

Remarques : Pas de remarque

2) **Compte rendu des commissions**

a. JEUNESSE

- Commission scolaire élargie :

La commission s'est réunie le 18 février à 20 h 00 au restaurant scolaire.

Peu de remarques ont été formulées, toutefois 2 points ont été soulevés :

1. Restaurant scolaire :

Certains jeunes enfants de 3 ans déjeunent à la cantine mais ne savent pas manger seuls. Le personnel doit les faire manger, ce qui rajoute à leur charge de travail. Il est normal que les plus petits aient besoin d'aide le premier mois. Toutefois, ils doivent être capables d'un minimum d'autonomie pour intégrer un service de restauration collective.

Doit-on rajouter du personnel ou est-ce mieux d'avoir des enfants autonomes ?

La commission propose de rajouter un point au règlement du restaurant scolaire :

« les enfants inscrits au service de restauration collective doivent être autonomes et savoir manger seuls »

Accord du Conseil

2. Service Transport scolaire communal :

Demander aux parents de préciser quel jour leur enfant utilisera le transport scolaire le soir et qui est chargé de le récupérer.

- Rythmes scolaires :

Résultat de l'enquête réalisée auprès des familles des 2 écoles :

101 familles sur 132 ont répondu à l'enquête, ce qui est plutôt bien.

126 enfants seraient présents aux activités.

56 resteraient à la garderie périscolaire du mercredi midi entre 12 h et 12 h 45 : afin de budgéter la mise en place des nouveaux rythmes scolaires, la commission a besoin de savoir si ce temps de garderie sera pris en charge par l'agglomération au même titre que la garderie périscolaire du matin et du soir.

Mr le Maire se charge de poser la question aux responsables de l'Agglomération.

28 enfants déjeuneraient à la cantine et iraient à l'Accueil de Loisirs des mercredis après-midi. Mr le maire précise que si le nombre d'enfants ne dépasse pas 30, ils pourront continuer à déjeuner dans les locaux de la Maison de Retraite. Au-delà, il faudra utiliser le restaurant scolaire.

- Conseil des jeunes :

Projet « Ruelle du Pain » :

. Opération Vente de bulbes : Mme MERCERON remercie ceux qui ont répondu.

Les résultats sont satisfaisants d'autant plus qu'il y avait de la concurrence car l'Ecole H. Dès avait lancé une action similaire de vente de fleurs.

. Fresque : les peintures sont programmées pour les vacances de Pâques.

. Travaux d'électricité : Mme MERCERON demande si nous avons une réponse de Séolis pour la réalisation des travaux d'éclairage de la ruelle.
Mr RENAUDET et Mr le Maire précisent que Mr BAUFRETON a été relancé à plusieurs reprises mais que nous sommes toujours dans l'attente du devis.
Mr RENAUDET pense que les travaux seront couplés avec les travaux d'effacement des réseaux.

Mme MERCERON, participant pour la dernière fois au conseil municipal, désire faire le point sur le fonctionnement du Conseil des jeunes :

. Mme MERCERON dit que les jeunes qui ont participé au conseil depuis ces dernières années ont trouvé que c'était une expérience enrichissante. Cela les a également aidés au niveau de leur étude (prise de parole en public, implication dans un groupe...). Mme MERCERON confirme que c'est un excellent apprentissage. Cela permet aux jeunes de ne pas être oisifs et les apprend à apporter leur contribution à un projet.

20h44 : arrivée de F. MARY

M le Maire rappelle que c'est Mme MERCERON qui a mis le conseil des jeunes en place et que cela a représenté un travail de longue haleine.

Mme MERCERON précise que les jeunes ont besoin d'être guidés et motivés. Mais si un projet les intéresse, ils sont capables de s'investir et de le mener à son terme. Cela a été notamment le cas avec le voyage en Roumanie.
Cependant, chaque équipe est différente et réagit différemment aux projets à réaliser.

Mr Serge MERCERON pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à un point du règlement du conseil des jeunes. Actuellement, les jeunes doivent quitter le conseil lorsqu'ils ont 18 ans. Ne pourraient-ils pas rester membres s'ils désirent continuer à s'investir ?

Mme MERCERON dit qu'effectivement cela peut être soumis à réflexion. Toutefois, elle pense que les horaires, les centres d'intérêt et la différence de maturité pourraient alors poser des problèmes pour la cohésion du groupe.

b. BATIMENTS

Salle des Sports :

La commission s'est réunie le samedi 1^{er} mars à la salle de sport avec les membres des associations locales utilisatrices afin de faire le point sur le fonctionnement du chauffage et de l'éclairage.

Mr MARY note que la réunion s'est déroulée dans un bon état d'esprit.
Le compte-rendu de la réunion a été transmis aux conseillers.

Améliorations à apporter :

1. Une étude est en cours pour déporter la commande de chauffage et de l'éclairage.
Attente du devis pour le déplacement de l'éclairage.
2. Commande de l'éclairage : proposition de mettre 2 relais car actuellement le système de commande est complexe.

3. Local de stockage supplémentaire : proposition pour transformer le vestiaire du fond en local de stockage (coffre de la gym douce, steps, accessoires de l'association Multisports, tables ping-pong) + déporter le support des poteaux en face de l'entrée actuelle de la réserve. Actuellement il y a 4 vestiaires pour les joueurs + 2 pour les arbitres.
Accord du conseil pour transformer un vestiaire en local de stockage.
4. Remplacer les bancs par des sièges fixés au mur.
Mr GOYEAU dit que si l'on fixe des bancs au mur, cela posera problème car parfois la salle est utilisée dans le sens de la largeur. Il préconise plutôt l'achat d'une petite tribune mobile.

Mr MARY a également rappelé aux associations qu'il est obligatoire de changer de chaussures avant d'entrer dans la salle. Les chaussures autorisées sont de type « Basket ». A l'arrivée des sportifs, la porte qui donne accès directe à la salle doit rester fermée. Cela obligera l'ensemble des joueurs à passer par les vestiaires.
Envoyer un document de rappel de la consigne aux associations, celles-ci pourront le transmettre aux licenciés lors des inscriptions pour la prochaine saison.

Entretien du sol :

La salle est actuellement nettoyée à la main.

Mr GOYEAU a remarqué que le sol était de plus en plus glissant et cela peut être dangereux. Est-ce à cause des produits utilisés ?

Se renseigner sur le type de produits à appliquer sur ce genre de sol (contacter les services qui entretiennent les salles de Bressuire).

Nomination d'un responsable de salle au sein de chaque association :

Mr MERCERON pense qu'il faut 2 personnes référentes par association.

SALLE DES FETES :

Mr MARY informe le conseil que le sèche main des WC hommes est cassé.

Un devis avec 3 propositions de remplacement est présenté :

- Modèle à 371 HT
- Modèle à 768 HT (anti-vandalisme)
- Modèle à 1470 HT (spécial handicapé) mais nécessité de modifier l'installation

Mr MARY propose au conseil de voter.

Le conseil décide de rester sur le modèle classique à 371 euros.

Mme PICHERIT aurait préféré un produit qui peut être utilisé par des handicapés.

Mr MARY précise que dans ce cas, il faudrait baisser le système actuel.

c. VOIRIE

Elagage :

Mr RENAUDET informe le conseil que l'élagage et le broyage sont terminés.

Le broyage représente environ une centaine de m3 et servira au paillage.

Mr RENAUDET précise qu'il serait nécessaire d'élaguer des arbres dans le bourg :

- 3 tilleuls à l'école Henri Dès et 2 platanes en face du théâtre.

Mr RENAUDET demande au conseil s'il préfère que le travail soit réalisé par les employés communaux ou par un professionnel.

Mr RAMBAULT dit que si les employés communaux interviennent il faut que les règles de sécurité soient respectées.

Après réflexion, le conseil décide de demander l'avis d'un professionnel pour savoir s'il vaut mieux faire une taille douce ou franche ? Un devis sera également demandé.

Inondations :

Mr RENAUDET explique le problème qui se pose à la Poitevinière chez Mr CARPENTIER et présente le plan et les photos des lieux.

Mr RENAUDET pense que le réseau actuel est trop faible et que la solution serait de refaire une nouvelle canalisation d'environ 100 m avec des tuyaux de diamètre 400 et de mettre un piège à eau.

Mr GROLLEAU demande s'il est possible de dévier l'eau en amont.

Mr le Maire dit que non car il y a une descente des 2 côtés du village.

Le conseil, considérant que la responsabilité de la commune est engagée car les inondations à répétition chez Mr CARPENTIER sont dues à un réseau trop faible, décide donc de réaliser la nouvelle canalisation.

Mr RENAUDET dit que lors des dernières grosses pluies, 2 maisons ont également été inondées au niveau de Millepot.

Entretien des chemins :

Mr RENAUDET présente des photos de quelques chemins de la commune, notamment à Beauséjour. A plusieurs endroits, le busage est à refaire au niveau des entrées de champs.

Mr MERCERON précise que par contre le chemin qui mène de la Chapelle St Martin à Pierlay est en bon état.

Rond Point rue du Commerce :

Mr RENAUDET indique que la porte a été repeinte et que les panneaux vont être remis très prochainement.

Fleurissement :

Les charrettes ont été enlevées car elles étaient trop abîmées. Un tombereau et une charrette ont été récupérés, repeints en bleu, et seront réinstallés prochainement aux entrées du bourg.

Chantegros :

Avec l'aide de Mr YOU de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et en lien avec l'Association du Stock car, une demande préalable pour l'aménagement du terrain de Chantegros a été déposée. Mais la déclaration a été refusée par la DDT car la piste de Stock-car avait été incluse au projet. Le dossier sera refait sans parler de la piste de Stock-car mais uniquement de la bosse.

Matériel :

Mr RENAUDET informe le conseil d'un problème de carte sur la broyeuse. Celle-ci est partie en réparation.

d) VIE ASSOCIATIVE

Mr BERTIN étant absent, Mr le Maire précise que la commission ne s'est pas réunie et qu'il n'y a rien de particulier à signaler.

e) COMMUNICATION ET INFORMATIONS DIVERSES DU MAIRE

Projet Eolien :

Mr le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré Mr HUSSON de la Société JUWI le matin même afin de faire le point sur le projet. Le dossier de Permis de construire a été déposé fin décembre. A ce jour, le dossier est complet mais des

compléments peuvent être demandés. La réponse au Permis de Construire est attendue pour fin 2014. S'il est accordé, il y aura encore 2 mois de recours. La réalisation serait alors prévue pas avant 2017. De plus, Mr HUSSON informe le Maire de réorganisation au niveau de la Société Juwi.

Mr le Maire précise que désormais il n'y a plus de Zone de Développement Eolien (ZDE), cela a été remplacé par le schéma régional de l'éolien.

Randonnée Cyclo :

Mr le Maire informe les conseillers qu'une randonnée pédestre et VTT dénommée « La Ronde des Moulins » organisée par le Cyclo-randonneurs clesséen aura lieu le 6 Avril prochain. La commune en a été informée par la préfecture car le circuit passe sur Nantilly et Laubreçais.

Réunions :

Mr le Maire informe les membres du conseil des prochaines réunions qui auront lieu au mois de Mars :

- . Assemblée générale des Donneurs de Sang : Mardi 11 mars à 20 h
- . Assemblée générale de l'UCA : Vendredi 14 Mars
- . Réunion du SIBT : le 17 Mars à 18 h 30 à Saint Varent
- . Réunion du Conseil de l'Agglo2b : le 18 Mars
- . Conseil d'Administration du CCAS : le 21 Mars à 17 h

Allée des 4 Bornes :

Mr le Maire informe le conseil que l'audience a eu lieu le jeudi 6 Mars.

Le jugement doit être prononcé d'ici 3 semaines.

Proposition mise en délibéré :

- . La demande d'annulation de l'enquête publique par Mr MERCERON serait irrecevable
- . L'annulation de la délibération pour le déclassement de l'allée serait recevable car il faut qu'il y ait achat et vente et pas échange.

Intervention de Mr MERCERON :

Quelque soit le jugement, Mr MERCERON dit que la commune n'a pas le droit de faire un échange. Le chemin étant estimé à 10.000 euros et le bois à 60.000 euros, comment la commune peut-elle faire pour justifier un achat et une vente de même valeur.

Mr MERCERON affirme que la commune commet un acte illégal en se lançant dans un échange.

Mr le maire dit que l'on peut aboutir à une vente et un achat.

Mr MERCERON dit que même si l'enquête publique ne peut pas être annulée, comment le rapporteur a-t-il pu franchir un grillage de 2 m sans s'en rendre compte.

Pour conclure, Mr le Maire dit qu'il faut attendre le jugement avant de polémiquer davantage.

3. CONVENTION INSTRUCTION DES DOCUMENTS D'URBANISME AVEC L'AGGLO2B EN LIEU ET PLACE DE LA DDT

Mr le Maire rappelle qu'actuellement l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'application du droit des sols (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager) est confiée à la Direction Départementale des Territoires (DDT) et qu'à partir du 1^{er} Juillet 2015 la DDT n'assurera plus cette prestation.

Mr le Maire informe les membres du conseil que la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais a proposé d'assurer l'instruction des demandes d'urbanisme des communes membres de l'Agglo2b à compter du 1^{er} Mai 2014.

Cette prestation s'effectuerait à titre gratuit pour les communes membres de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais. Son contenu serait similaire à la mission auparavant assurée par la Direction Départementale des Territoires. Par ailleurs, et s'agissant uniquement d'une prestation de service, le Maire resterait compétent pour signer, au nom de la commune, les autorisations et actes relatifs à l'application du droit des sols.

Afin de mettre en œuvre ce nouveau dispositif, il convient de délibérer sur :

- la résiliation de la convention signée entre la commune et la Direction départementale des Territoires
- la signature d'une nouvelle convention avec la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais.

Accord du conseil.

4. CONVENTION DE MUTUALISATION ET SOLIDARITE TERRITORIALE AVEC LES COMMUNES MEMBRES DE L'AGGLO2B

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'afin d'organiser les modalités de coopération entre la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais Agglo2b et ses communes membres, il y a lieu de signer une convention avec l'Agglo2b.

Les différents types de coopération prévus par la convention sont présentés au conseil municipal :

*Prestation de service :

- . Le personnel de la Mairie assure pour le compte de la Communauté d'Agglomération l'accueil et l'orientation du public de chaque commune et apporte son soutien logistique aux agents de l'Agglo2b
- . Tarif prestation : 2 € par habitant/an

*Mise à disposition de services temporaires

- . Bureau d'études VRD
- . Bureau d'études bâtiment
- . Archivage
- . Système d'information géographique (SIG)
- . Prévention
- . Entretien des locaux

- . Coût unitaire des interventions : 25 € l'heure
- . Coût unitaire entretien des locaux : 18 € l'heure
- . Gratuité pour : SIG, Prévention, conseil juridique, financier et technique

Accord du conseil pour signer la convention.

5. CONVENTION DE TRANSFERT DE COMPETENCES ET DE GESTION PROVISoire DES SERVICES AVEC L'AGGLO2B

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que compte tenu de la mise en place des services de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais Agglo2b, il s'avère nécessaire de prévoir le fonctionnement des services transférés au cours des premiers mois de l'année 2014.

Pour la commune de Chiché, il s'agit essentiellement des services liés à la Petite Enfance : Garderie périscolaire, mercredis de loisirs et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement des Petites vacances.

Il faut donc signer une convention pour définir les modalités du transfert des compétences des services Petite Enfance continuant à exister ainsi que la gestion provisoire de ces services pendant les premiers mois de l'année 2014.

Ceci permettra entre autre de réaliser la facturation de la garderie, car à ce jour les familles n'ont pas reçu les factures de janvier et février car l'Agglo2b n'a pas les moyens informatiques pour le faire.

Accord du conseil pour signer la convention.

6. RESULTATS FINANCIERS DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2013

Mr le Maire présente les résultats financiers de la commune pour l'année 2013 :

BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE DE CHICHE

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	1 171 587,00	691 172,18	1 862 759,18
Recettes nettes 2013	1 246 279,54	551 115,39	1 797 394,93
DEPENSES			
Prévisions budgétaires totales	1 171 587,00	691 172,18	1 862 759,18
Dépenses nettes 2013	999 605,33	328 715,33	1 328 320,66
<i>Report 2013</i>		-160 917,57	
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent/Déficit	246 674,21	222 400,06	469 074,27
<i>Résultat cumulé</i>		61 482,49	308 156,70

Mr le Maire fait remarquer que :

- pour le fonctionnement : il y a environ 8% de plus de recettes que ce qui avait été prévu et les dépenses ont été moins importantes qu'en 2012
- pour l'investissement : il y a eu moins de dépenses que prévu car les travaux à la salle de gym n'ont pas été fait et la facture du Rond point rue du Commerce n'a pas encore été réglée.

7. AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Mr le Maire rappelle que lors du conseil municipal de Février, une délibération avait été prise pour autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif à hauteur de 25 % des dépenses 2013.

Mr le Maire informe le conseil que Mr le Trésorier a refusé la délibération car elle était trop générale et qu'il fallait préciser ce que l'on veut payer par action.

Mr le Maire présente donc au conseil la répartition des dépenses à engager :

Chapitre ou opération	Article	Libellé	Montant
204	2041412	Subventions équipements versées	17 500,00
099/21	2112	Terrains de voirie	10 016,00
0114/21	2188	Autres immobilisations corporelles	4 445,00
0151/21	21318	Autre bâtiments publics	926,00
TOTAL			32 887,00

Accord du conseil pour reprendre la délibération.

8. RECENSEMENT : RESULTATS PROVISOIRES

Mr le Maire présente les résultats provisoires de la collecte de recensement 2014 :

Résidences principales : 666

Logements occasionnels : 3

Résidences secondaires : 17

Logements vacants : 94 (à noter que ce chiffre est beaucoup plus important qu'il y a 5 ans où 57 logements vacants avaient été recensés).

Feuilles de Logements Non Enquêtés : 7

Total des logements : 787

Bulletins individuels : 1614 contre 1561 en 2009 (soit 53 personnes de plus)

Mais il faut rajouter les résidents de la Maison de Retraite (soit environ 60 personnes), ainsi que les double-comptes (étudiants : environ 30 personnes).

La commune devrait donc dépasser 1700 habitants.

9 . SIEDS : Résolution pour un soutien au schéma régional de raccordements des énergies renouvelables (équipements Nord Deux-Sèvres)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'un courrier reçu du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS).

Mr le Maire rappelle que le Schéma régional de raccordement des énergies renouvelables est élaboré par le gestionnaire du réseau de transport (RTE) en accord avec les gestionnaires de réseau de distribution. Ce schéma définit les ouvrages électriques à créer ou à renforcer.

Le SIEDS nous informe que RTE n'envisage pas d'intégrer au schéma la création d'un poste source dans le nord Deux-Sèvres, en dépit des études menées par GEREDIS qui en démontrent la nécessité.

Le SIEDS qui va être consulté sur le projet, désire que ce poste source soit effectivement créé pour ne pas pénaliser un large territoire nord de notre département. Par conséquent Il demande aux municipalités concernées d'apporter leur soutien au projet.

Accord du conseil pour soutenir le SIEDS.

10. AVIS SUR LE SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du PAYS DE GATINE

En tant que riverain, la commune a reçu un exemplaire du SCOT du Pays de gâtine.

Mr le Maire rappelle que ce document vise à mettre en cohérence l'ensemble des politiques d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux sur un territoire défini.

Mr le Maire précise que le pays de gâtine est plus avancé que le bocage pour qui le SCOT est encore en cours d'élaboration. Actuellement, il y a une incitation à réaliser des parcelles ne dépassant pas 300 à 400 m² dans les lotissements, afin de préserver les terres agricoles.

Mr MARY dit que l'établissement d'un SCOT est très encadré par la loi. Il prend le CD de présentation du SCOT du pays de gâtine pour l'étudier.

Il devrait y avoir une cohérence entre les différents Scot voisins

Projet éolien : Mr BOULY dit qu'un inventeur tunisien a mis au point une éolienne révolutionnaire qui produit de l'énergie sans pale sur le principe du voilier. Ce système est plus respectueux de l'environnement car moins bruyant et le rendement est plus fort. Cette éolienne porte le nom de « Saphonian ». Un brevet a été déposé et cela se développe actuellement en Europe.

11. DEMANDES DES ASSOCIATIONS : MULTISPORTS LOISIRS – STOCK CAR – BOULE EN BOIS – ALSH été Familles Rurales

Association Multisports Loisirs :

Mr le Maire donne lecture du courrier de l'association. Le Président remercie la commune pour leur avoir trouvé un créneau horaire à la salle multisports et demande la mise à disposition d'un local pour y déposer leur matériel.

Mr le Maire précise qu'il faudra faire une réunion en juin avec l'ensemble des utilisateurs pour se concerter sur les créneaux de l'année suivante.

Stock car :

Mr le Maire fait part d'un courrier de l'Association Stock car qui demande une subvention afin de financer les toilettes, les groupes électrogènes ainsi qu'un feu d'artifice à l'occasion de la manifestation que l'association organise les 19 et 20 juillet.

Les devis sont joints au courrier.

Boule en bois :

Mr le Maire donne lecture d'un courrier de la Société de la Boule en bois qui sollicite la commune pour l'achat de madriers ainsi que la fourniture de sable et le nivellement du terrain.

Mr le Maire propose au conseil d'étudier toutes ces demandes lors de l'élaboration du budget 2014 avec les nouveaux élus.

Accord du conseil.

Familles rurales CLSH été :

L'association a transmis le bilan de l'Accueil de loisirs de l'été 2013 et demande à la commune le versement d'une subvention d'équilibre de 4237 euros.

Mr le Maire pense qu'il faut verser la subvention car la commune était favorable pour que l'association organise et gère ce service.

Accord unanime du conseil.

12. LOCATIF 6 RTE DE PARTHENAY, appt 4 : demande de Mr GADIN

Mr le Maire informe le conseil d'une demande d'un locataire de la commune qui sollicite une remise de 2 mois de loyers suite à un problème de mise à disposition de parabole. Le locataire précise également qu'il vient récemment d'être licencié.

Les membres du conseil décident de transmettre le dossier au CCAS.

Mr le Maire précise que la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS doit avoir lieu le 21 Mars prochain et qu'il mettra donc la demande à l'ordre du jour.

13. COMPTE D'EMPLOI 2013 DE L'OGEC

Monsieur le Maire présente au conseil le compte d'emploi de la subvention allouée en 2013 par la commune à ladite école. Celui-ci contient tous les justificatifs des factures et s'élève à la somme de 93.606,70 €.

Mr le Maire rappelle que la subvention allouée pour 2013 était de 75.043,00 €.

Après avoir examiné le compte d'emploi, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Le conseil municipal décide d'approuver le compte d'emploi de la somme versée en 2013.

14. DEMANDE DU R.A.M. : Etendage sur la voie publique

Mr le Maire donne lecture d'une demande d'autorisation d'étendage sur la voie publique émanant du service Petite Enfance de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. Le projet consiste à étendre des dessins sur un fil dans le cadre de la manifestation culturelle internationale « La Grande Lessive » qui a lieu le 27 Mars prochain. Les dessins seraient étendus au 4 Route de Parthenay du 25 au 28 Mars. Accord du conseil.

15. PERMANENCE ELECTION MUNICIPALE DU 23 Mars 2014

Mr le Maire rappelle l'échéance du 23 mars et la nécessité d'assurer la permanence.

Mr le Maire rappelle également que le système de scrutin a changé et qu'il s'agit d'un scrutin sans panachage.

Mr le Maire précise aussi qu'il est obligatoire de présenter une pièce d'identité pour voter et que celle-ci doit comporter une photo.

La liste des pièces d'identité autorisée sera fournie au bureau de vote.

Les conseillers demandent ce qu'ils doivent faire si quelqu'un arrive sans pièce d'identité.

Mr le Maire dit qu'il faut appliquer la loi et donc exiger la présentation du justificatif.

Mr le Maire fait un tour de table pour constituer le tableau des permanences. Celui-ci sera transmis à l'ensemble des conseillers par mail.

Précision : cette année, le bureau de vote et le dépouillement auront lieu dans le restaurant scolaire.

Rappel : A ce jour, la commune compte 1212 électeurs.

16. QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Mme MERCERON :

Mme MERCERON informe le conseil que le CAE de Mme VIGNOLA à la cantine arrive à son terme le 31 Mai et ne pourra pas être renouvelé.

Mr le Maire dit qu'une demande sera faite auprès de Pole Emploi pour recruter un nouveau CAE.

Intervention de Mr MERCERON :

Suite aux échanges qu'a eus Mr MERCERON avec Mr le Trésorier en novembre dernier, Mr MERCERON demande si le conseil désire qu'il lui fasse passer les documents. Mr le Maire dit qu'effectivement il veut bien en prendre connaissance.
Mr le Maire précise à ce sujet que Mr le Trésorier l'a informé qu'il ne demandera pas d'indemnités pour l'année 2013.

Intervention de Mr BOULY :

Mr BOULY informe le conseil qu'il ne participera pas à la commission Patrimoine pour 2 raisons :

. A l'origine Alexandre FAURET et lui-même avaient donné leur accord pour participer à la commission Patrimoine. Mais il a décidé de se retirer de la commission pour exprimer son désaccord sur le fait que pour les prochaines élections municipales il n'y a qu'une seule liste et que Mr FAURET n'a pas été contacté pour faire partie de cette liste. Il pense qu'il aurait pu y avoir une parité mais également une mixité en intégrant une personne de la liste opposée.

. Mr BOULY estime que l'allée des quatre bornes fait partie du patrimoine de Chiché, que le sujet était tabou et que les conseillers de la majorité ne pouvaient pas s'exprimer du fait d'un interdit fixé au départ pour faire partie de la liste.

Mr le Maire dit qu'il peut expliquer la constitution de la liste :

Mr le maire précise que sur la liste 2014 figure 10 membres de l'équipe actuelle (8 hommes et 2 femmes). Pour respecter la parité, 7 femmes intègrent donc la nouvelle équipe. Il a ensuite pensé que l'agriculture devait être mieux représentée. Il a donc sollicité un agriculteur. Enfin, pour l'ouverture, il a repris Mr BOUSSARD qui lui avait fait part de son envie de s'investir dans la nouvelle équipe.

Mr MERCERON dit qu'il n'y a jamais eu de geste vers l'ouverture. Il précise que depuis 6 ans, il n'y a pas eu d'opposition systématique et que son groupe a essayé d'être constructif.

Selon Mr MERCERON, Mr le Maire dit qu'il est prêt à rencontrer les associations alors qu'il n'a jamais désiré rencontrer l'association concernant l'Allée des 4 bornes.

Mr MERCERON précise que malgré leur désaccord il a toujours respecté Mr le Maire.

Mr le Maire dit que son but est de faire avancer la commune pour le bien de tous. Il admet qu'il n'est pas un professionnel de la communication et qu'il préfère ne pas polémiquer.
Il considère que l'on a travaillé ensemble et que bien souvent on était d'accord.

Mr BOULY dit que pour la dernière fois, il faut crever l'abcès concernant l'affaire des 4 bornes et oser aborder le sujet.

Mr le Maire dit que dans le rapport d'enquête, il y avait également des choses contre le Maire.
Mme TURPEAU pense que les membres du conseil ont évité de parler du sujet, car la conversation s'envenimait facilement.

Mr FAURET demande à prendre la parole :

Mr FAURET indique que depuis 6 ans, il a pris du plaisir à travailler avec toutes et tous sur les différents sujets traités par le conseil municipal. Il se sent bien avec tous et n'a aucune amertume. Il n'a pas été demandé pour être dans la nouvelle liste mais il n'en veut à personne.

Mr le Maire conclut et tient à remercier publiquement tous ceux qui ont mis leur pierre à l'édifice pendant le mandat malgré certains points de désaccord.